

terre et plusieurs autres pays de l'Europe s'occupent beaucoup de cette question et ont déjà fait subir à l'ancien système d'études plusieurs changements nécessités par le nouvel état de la société et par les découvertes et les créations faites de nos jours dans les sciences, les arts et l'industrie. Il faut une instruction plus pratique : on ne saurait trop le répéter.

Pour ce qui est de notre province en particulier, je pense que ce serait faire une réforme nécessaire et rendre un grand service à la société que d'obliger tous les élèves de nos collèges à suivre un cours commercial ou académique, — de quelque nom qu'on l'appelle, — avant de leur faire commencer le cours classique. Ce cours devrait comprendre l'enseignement des langues anglaise et française assez complet pour permettre aux élèves d'écrire ces deux langues facilement et correctement ; l'arithmétique dans toutes ses parties ; la tenue des livres ; les éléments de l'histoire générale, par leçons orales données à grands traits en suivant un plan à peu près semblable à celui du *Discours sur l'histoire universelle* par Bossuet, et en s'attachant à donner une idée de chaque peuple et de chaque empire qui se sont succédés dans le monde, avec leur influence sur les progrès de la civilisation ; les éléments de la géométrie ; le dessin linéaire, l'agriculture et quelques notions d'économie politique et domestique.

Ce cours pourrait se faire en trois années, en supposant que les élèves y entrent avec les connaissances que l'on puise dans une bonne école primaire.

Ensuite commencerait le grand cours qui pourrait se terminer dans les sept ou huit années qu'on y consacre actuellement. L'élève en profiterait d'autant mieux que son jugement serait déjà formé et qu'il serait en mesure d'apprendre d'une manière plus raisonnée.

Pour les débuts, on trouverait peut-être difficilement des professeurs compétents ; mais je crois qu'avec du bon vouloir et de la persévérance, cette difficulté serait bientôt surmontée.

Après avoir suivi un semblable cours, tout jeune homme pourrait embrasser avec avantage n'importe quelle carrière, et, même, après n'avoir suivi que le cours commercial, il serait beaucoup plus en état de gagner sa vie que celui qui aurait fait un cours complet d'études classiques tel qu'on le fait aujourd'hui, et qui ne se trouverait pas en position d'étudier une profession libérale ; il serait en outre de quatre ou cinq années plus jeune, et pourrait sans inconvénient commencer un apprentissage dans une science, un art ou une industrie quelconques, apprentissage que l'âge rend difficile, sinon impossible, après un cours classique de sept ou huit ans.

Je pourrais développer davantage ces considérations ; mais ce qui précède suffira pour faire comprendre qu'il y a lieu d'effectuer une réforme dans ce sens ; et comme tous nos collèges sont dirigés par des hommes qui en font une œuvre de charité, de dévouement et d'abnégation, je ne doute pas que ces hommes ne se prêtent de tout cœur aux modifications reconnues utiles, dès qu'ils y verront une plus grande somme de bien à opérer.

ÉCOLE DES SCIENCES APPLIQUÉES.

Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai enfin réussi à établir une école des sciences appliquées aux arts, ou plutôt une véritable école polytechnique, comme on le verra par le programme de l'enseignement que les élèves y reçoivent. L'académie que les commissaires d'écoles catholiques de Montréal ont transportée dans le superbe édifice connu sous le nom d'école du Plateau avait déjà fait beaucoup dans l'intérêt de la jeunesse ; elle a couronné son œuvre en offrant son nouveau local et le concours de ses professeurs à la nouvelle école des sciences appliquées. Je suis donc entré en pourparlers avec les commissaires d'écoles et j'ai pu conclure avec eux un

arrangement qui a été ratifié par l'ordre en conseil suivant, à la date du 26 novembre 1873 :

“ No. 379. L'honorable ministre de l'instruction publique, dans un rapport en date du 24 novembre courant (1873), expose qu'il est entré en communication avec les commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal, au sujet de l'établissement d'une classe de sciences appliquées aux arts, dans leur académie commerciale du Plateau ;

“ Que ces messieurs ont présenté un projet des conditions auxquelles ils seraient disposés à ouvrir cette classe, ainsi qu'un programme des diverses branches d'instruction qui y seraient enseignées ;

“ L'honorable ministre soumet avec son rapport copie des propositions faites par MM. les commissaires et du programme d'études qu'ils veulent suivre, pour assurer aux nouveaux cours toute l'efficacité désirable.

“ Ces propositions, quant à la partie financière, portent une demande de subvention de trois mille piastres (\$3,000), somme applicable au payement des traitements des professeurs et à l'entretien des appareils, instruments, etc., etc.

“ L'honorable ministre remarque que le fonds disponible pour cet objet, maintenant en dépôt spécial à la banque nationale, est de treize mille trois cent quatre-vingt-treize piastres et trente-et-un centins (\$13,393.31.)

“ L'honorable ministre croit devoir recommander qu'une somme de trois mille piastres [\$3,000] soit prise sur ce fonds et affectée à l'achat du matériel nécessaire, et que la somme requise pour les traitements des professeurs, à savoir, deux mille cinq cents piastres [\$2,500], soit distraite du fonds de l'éducation supérieure ; et, quant aux cinq cents piastres [\$500] demandées pour l'entretien et la réparation des instruments et du laboratoire de chimie, il propose qu'elles soient prises sur la somme que rapportera chaque année le reste du dépôt.

“ L'honorable ministre a examiné le programme d'études, qui lui a paru remplir toutes conditions désirables pour faire de l'académie du Plateau une institution éminemment utile et d'autant plus précieuse qu'il n'en existe aucune de ce genre pour la population franco-canadienne.

“ L'honorable ministre ajoute que le besoin d'un établissement scolaire de cette nature se fait sentir, et que plus que jamais il est urgent de former des hommes dont l'éducation pratique les rende propres à prendre la direction de l'exploitation de nos mines et des diverses industries qui surgissent tous les jours, et à servir d'ingénieurs, soit pour la construction, soit pour la direction de nos diverses lignes de chemins de fer.

“ L'honorable ministre recommande favorablement le plan exposé plus haut et il espère que le conseil voudra bien l'approuver et mettre en conséquence les sommes nécessaires, à sa disposition.”

Le lieutenant-gouverneur en conseil a le même jour approuvé ce rapport.

Je considère l'établissement de cette école comme un grand pas fait dans la voie du progrès. Nous pourrions maintenant, à l'aide de cette institution, former des ingénieurs, des minéralogistes, des hommes spéciaux enfin pour tous les genres d'industrie. C'est une suite de carrières nouvelles qui s'ouvrent pour notre jeunesse dont le champ d'action avait été jusqu'ici excessivement restreint. Ce fait acquiert une plus haute importance encore, quand on considère les immenses voies ferrées qui sont déjà en opération, en voie de construction ou à l'état de projet, les richesses de nos terrains miniers dont l'exploitation commence à se pratiquer sur une plus vaste échelle, enfin les industries nouvelles qui surgissent de tous côtés et qui ne manqueront pas de s'accroître